

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2025
DU
COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DU GRAND-DUCHÉ DE
LUXEMBOURG**

TABLE DE MATIÈRES

- I.** Composition du Collège vétérinaire
- II.** Réunions internes du Collège vétérinaire
- III.** Relations nationales : ministère de la Santé et de la Sécurité sociale – ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural – ministère de la Recherche et de l’Enseignement supérieur – Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire
- IV.** Relations sectorielles : Associations des Médecins-Vétérinaires du Luxembourg (AMVL - LAK – LGP)
- V.** Relations européennes et internationales : Fédération des Vétérinaires Européenne (FVE) – Ordres vétérinaires des pays voisins
- VI.** Avis sur autorisations d’exercice de la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg
- VII.** Autres domaines d’activité

I. Composition du Collège vétérinaire

Membres effectifs :

Dr Malou Grasges

M. Michael Renck

Dr Susi Scholtes

M. Jacob Vedder

Dr Linda Weiland

Mme Nathalie Welschbillig

Membres suppléants :

Mme Sandrine Bordang

Mme Carole Jungblut

Mme Marthe Schmit

Mme Olivia Shoenfeld

Président :	M. Jacob Vedder
Vice-Président :	M. Michael Renck
Secrétaire :	Dr Linda Weiland
Trésorière :	Mme Nathalie Welschbillig

a) Bureau administratif

Le bureau administratif du Collège vétérinaire est composé comme suit :

- M. Jacob Vedder, président du Collège vétérinaire ;
- Mme Alison Duhamel, secrétaire administrative ;
- Mme Françoise Schroeder, conseillère juridique.

II. Réunions internes du Collège vétérinaire

☐ Assemblée Générale

Le Collège vétérinaire s'est réuni dans ses bureaux pour son Assemblée Générale en date du 4 février 2025 en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants.

Le Règlement d'Ordre Intérieur a été adapté et approuvé unanimement en réunion du Collège vétérinaire, le 26 février 2025.

☐ Réunions ordinaires en 2025

La 1^{ère} réunion a eu lieu le 7 janvier en présentiel, en présence de 5 membres effectifs et de 4 membres suppléants ;

La 2^{ème} réunion a eu lieu le 26 février par vidéo-conférence en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 3^{ème} réunion a eu lieu le 24 mars par vidéo-conférence en présence de 6 membres effectifs et de 2 membres suppléants ;

La 4^{ème} réunion a eu lieu le 23 avril par vidéo-conférence en présence de 6 membres effectifs et de 4 membres suppléants ;

La 5^{ème} réunion a eu lieu le 21 mai par vidéo-conférence en présence de 4 membres effectifs et de 2 membres suppléants ;

La 6^{ème} réunion a eu lieu le 18 juin par vidéo-conférence en présence de 6 membres effectifs et de 2 membres suppléants ;

La 7^{ème} réunion a eu lieu le 16 juillet par vidéo-conférence en présence de 5 membres effectifs et de 2 membres suppléants ;

La 8^{ème} réunion a eu lieu le 9 septembre par vidéo-conférence en présence de 4 membres effectifs et d'1 membre suppléant ;

La 9^{ème} réunion a eu lieu le 8 octobre par vidéo-conférence en présence de 4 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 10^{ème} réunion a eu lieu le 11 novembre par vidéo-conférence en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 11^{ème} réunion a eu lieu le 3 décembre par vidéo-conférence en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

III. Relations nationales : Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural – Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur – Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire

▪ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Le Collège vétérinaire a été saisi par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture afin de rendre un avis concernant le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 janvier 2013 relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques.

Il a également été saisi par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture afin de rendre un avis concernant :

- Le projet d'amendements gouvernementaux au projet de loi relatif aux contrôles officiels des denrées alimentaires et aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- Le projet d'amendements gouvernementaux au projet de loi relatif aux contrôles officiels des aliments pour animaux et portant abrogation de la loi modifiée du 19 mai 1983 portant réglementation de la fabrication et du commerce des aliments pour animaux ;
- Le projet d'amendements gouvernementaux au projet de loi n° 8300 relatif aux contrôles officiels et autres activités officielles concernant les maladies animales transmissibles.

▪ **Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur**

Le Collège vétérinaire a été contacté afin d'actualiser la liste des membres présents au sein de la commission en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'accès à certaines professions médicales. Monsieur Michael Renck et le Dr Linda Weiland ont été nommés membres effectifs et Madame Olivia Shoenfeld et Madame Françoise Schroeder membres suppléants.

Le Collège vétérinaire a également été saisi afin de soumettre son avis concernant le projet de loi portant modification : 1° de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ; 2° de la loi du 21 juillet 2023 ayant pour objet l'organisation de l'enseignement supérieur.

▪ **Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale**

Le Collège vétérinaire, représenté par son président, Monsieur Jacob Vedder, accompagné de l'ancienne Présidente le Dr Josiane Gaspard, a assisté à la réception de Nouvel An 2025 organisé par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

L'indemnisation des gardes vétérinaire, qui relève de la compétence du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, a initialement été assumée par le Collège vétérinaire afin d'en assurer un point de départ rapide. En 2025, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale reprend la responsabilité et assumera cette tâche.

En effet, la nouvelle convention stipule que cette charge est désormais officiellement transférée au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. Un volume important de données supplémentaires a été exigé et ces informations ont été livrées dans les plus brefs délais par le Collège vétérinaire. Après cette transition complexe, l'indemnisation des gardes vétérinaires a eu lieu sans encombre.

IV. Relations sectorielles

▪ Association des Médecins-Vétérinaires du Luxembourg (AMVL)

Le Collège vétérinaire et l'AMVL s'échangent à intervalles réguliers sur toutes les questions importantes du secteur vétérinaire. Dans le cadre de leur adhésion partagée à la FVE, le Collège vétérinaire et l'AMVL se concertent sur tous les sujets évoqués par la FVE.

Le Collège vétérinaire et l'Association des médecins-vétérinaires du Grand-Duché de Luxembourg ont organisé une rencontre amicale dans le but de renforcer les relations entre les deux instances ainsi qu'avec les nouveaux membres des deux instances.

Le Collège vétérinaire a été invité par l'AMVL pour faire une courte intervention à leur assemblée générale en 2025. Le Président, M. Jacob Vedder a abordé les sujets suivants : le nombre de médecins-vétérinaires autorisées en cours d'année 2024, les plaintes traitées en 2024 ainsi qu'une brève explication des difficultés à surmonter dans le cadre de l'indemnisation des gardes vétérinaires.

Dans le cadre de la mise en place d'une banque de données antibiotiques effective et fiable, les différents acteurs du secteur vétérinaire se sont consultés et ont pris contact avec les autorités compétentes en la matière, notamment l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire ainsi que la division de la pharmacie et des médicaments de la Direction de la Santé.

▪ Association 'Lëtzebuerger Groussdéierepraktiker'

L'association 'Lëtzebuerger Groussdéierepraktiker' a pris contact avec le Collège vétérinaire via courrier officiel en date du 24 octobre 2025 pour lui transmettre son mécontentement à l'égard du retard dans l'indemnisation des gardes vétérinaires.

Le Collège vétérinaire a décidé de rédiger une circulaire envoyée aux médecins-vétérinaires du Grand-Duché de Luxembourg, les informant des raisons pour lesquelles ces délais importants ont surgi. Une réponse a également été rédigée puis envoyée à la LGP.

V. Relations européennes et internationales

▪ Federation of Veterinarians of Europe

Après avoir reçu un appel à candidature de la FVE pour participer au groupe de travail « Statutory Bodies », le Collège vétérinaire a soutenu la candidature du Dr Linda Weiland qui n'a malheureusement pas été retenue.

- General Assembly de la FVE à Leuven

Le Président, M. Jacob Vedder s'est rendu les 27 et 28 juin 2025 à Leuven pour participer à l'assemblée générale de la FVE. Il a également pris contact avec les ordres vétérinaires

francophones afin d'organiser en parallèle une réunion concernant les 'Statutory Bodies' à Bruxelles.

- General Assembly de la FVE à Chypre

Le Président, M. Jacob Vedder s'est rendu du 12 au 15 novembre 2025 à Chypre afin de représenter le Collège vétérinaire à la seconde assemblée générale de la FVE. Une réunion productive concernant les 'Statutory Bodies' s'y est tenue. Le Président y a toutefois regretté le manque de représentation des pays de plus petite taille au sein de la commission concernée.

▪ **Rencontre avec l'Association 'France – Allemagne Vétérinaire'**

L'ancienne présidente du Collège vétérinaire, le Dr Josiane Gaspard s'est chargée de l'organisation de la rencontre 'France-Allemagne Vétérinaire' qui a eu lieu au Luxembourg les 29, 30 et 31 mai 2025 avec notamment des visites guidées, des conférences ainsi qu'un dîner de gala. À cette occasion, le Collège vétérinaire a fait un don d'une valeur totale de 500€ à l'Association France Allemagne Vétérinaire.

▪ **Conseil Régional Francophone de l'Ordre des Médecins Vétérinaires**

Le Collège vétérinaire a été invité aux festivités des 75 ans de l'Ordre des médecins-vétérinaires francophones de Belgique. Le Président, M. Jacob Vedder ainsi que le Dr Linda Weiland se sont rendus sur place et ont pris part aux activités notamment des conférences et expositions.

VI. Avis sur autorisations d'exercice de la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg

Le Collège vétérinaire a rendu son avis favorable dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice des consœurs et confrères suivants :

Consœurs :

Mme	Cocirta Nicoleta	nationalité : roumaine
Mme	Trolldenier Nina-Louise	nationalité : allemande
Mme	Gielen Jil	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Coppens Catherine	nationalité : belge
Mme	Ligot Sarah	nationalité : belge
Mme	Riwers Jackie	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Nenicu Anca	nationalité : roumaine
Mme	Bourg Lee	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Flamion Marie	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Henzig Catherine	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Schmid Sara	nationalité : allemande

Mme	Meijer Florin	nationalité : belge
Mme	Kirby Charlotte	nationalité : belge
Mme	Fuger Clarisse	nationalité : belge
Mme	Jeanmoye Clara	nationalité : belge
Mme	Brangs Juliette	nationalité : belge
Mme	Weber Laurence	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Bigelbach Lisa	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Louis Lise	nationalité : belge
Mme	Zimmer Natacha	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Gamaoun Melek	nationalité : tunisienne
Mme	Taveaux Mélanie	nationalité : belge
Mme	Herman Charlotte	nationalité : belge
Mme	Dame Elisa	nationalité : belge
Mme	Frisch Vicky	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Henry Victoria	nationalité : belge
Mme	Nicolas Maïra	nationalité : belge
Mme	Opdekamp Julie	nationalité : belge
Mme	Peters Frédérique	nationalité : luxembourgeoise
Mme	Taesch Cassandre	nationalité : française

Confrères :

M	Nicolae Ioan-Petru	nationalité : roumaine
M.	El Nadjjar Nassim	nationalité : belge
M	Brabants Emmanuel	nationalité : belge
M.	Schoonbroodt Gregory	nationalité : belge
M.	Pojer Alain	nationalité : française
M.	Avila Alexis	nationalité : luxembourgeoise
M.	Schreiner Tom	nationalité : luxembourgeoise
M.	Schrenger Raoul	nationalité : luxembourgeoise
M.	Workman Benjamin	nationalité : luxembourgeoise
M.	Mermet-Eyschen Marco	nationalité : allemande
M.	Van der Hoeven Franck	nationalité : neerlandaise
M.	Cortellini Leandro Marcel	nationalité : italienne
M.	Royer David	nationalité : française
M.	Correia Lopes Ruben	nationalité : luxembourgeoise

VII. Autres domaines d'activité

➤ Contrôle du respect de la déontologie et d'autres réglementations :

- Traitement des plaintes et réclamations ;
- Approbations d'instauration de sites internet ;

- Suivis portant sur le respect du volume de formations continues obligatoires des médecins-vétérinaires ;
- Reconnaissance de formations continues organisées par l'ALVA, la LAK, la LGP ;
- Approbations de dénominations de domicile professionnel ;
- Gestion et surveillance des services de gardes vétérinaires ;
- Demande d'établissement de cliniques vétérinaires ;
- Demandes de dispenses du service de garde.

➤ **Support aux médecins-vétérinaires dans l'exercice de leur profession**

Le Collège vétérinaire essaie de donner des renseignements respectivement d'apporter un soutien pour toute question qui relève de près ou de loin de sa compétence :

- Accompagnements dans le cadre de créations, gestions ou reprises de sociétés d'exercice ;
- Délivrance d'attestations diverses ;
- Aides dans les démarches administratives ;
- Recensement en cas d'agressions envers les médecins-vétérinaires.

➤ **Indemnisation des gardes vétérinaires**

La reprise par l'État des tâches relatives au processus d'indemnisation des gardes vétérinaires ayant eu lieu en 2025, le Collège vétérinaire remet dorénavant trimestriellement à l'entité responsable les listes détaillées des gardes vétérinaires effectuées complétées par toutes les informations complémentaires suivant Convention signée avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

➤ **Vétos-entraide**

Le Collège vétérinaire a continué d'entretenir une relation avec l'association Vétos-entraide œuvrant entre autres dans les domaines touchant le bien-être des médecins-vétérinaires ainsi que la santé mentale des étudiants dans les écoles vétérinaires.

➤ **Participation au groupe de travail du plan national antibiotique**

En 2025, le Collège vétérinaire a été représenté par deux de ses membres lors du comité national du PNA : les médecins-vétérinaires Madame Sandrine Bordang et Madame Olivia Shoenfeld. En s'appuyant sur l'article 2 point 3 de la loi du 31 mai 2002 relative au Collège vétérinaire, le Collège vétérinaire a souligné au comité national du PNA l'importance de sa présence, en rapport avec la mention d'une éventuelle réduction des participants aux groupes de travail.

➤ **Modernisation du site internet du Collège vétérinaire**

Le projet de modernisation du site Web du Collège vétérinaire a été lancé en 2025. Il a été décidé de présenter un nouveau design et de nouvelles interfaces afin de simplifier les

démarches administratives relatives à la profession de médecin-vétérinaire. L'accès à l'information pour le grand-public va également être simplifié.

➤ **Statut d'assistant en soins vétérinaire**

Le Collège vétérinaire a désigné deux de ses membres pour participer aux réunions concernant l'harmonisation du statut d'assistant en soins vétérinaires au Grand-Duché de Luxembourg. Les discussions concernant ce dossier sont en cours dans les divers groupes de travail actifs.